

ASSEMBLEE CITOYENNE DU CONSEIL DE QUARTIER BATIGNOLLES
Quel avenir pour le parvis de la Mairie ?

Le 28 avril 2022, à 19 h 10
Place Richard Baret, 75017 Paris

Élus et intervenants présents :

- Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;
- Alix BOUGERET, première adjointe au Maire du 17^e arrondissement ;
- Paul HATTE, conseiller de Paris, en charge de la communication et de l'innovation citoyenne, délégué au conseil de quartier Batignolles ;
- Christophe LEDRAN, adjoint au Maire du 17^e, en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités ;
- Scévole de LIVONNIERE, adjoint au Maire du 17^e, en charge de la participation citoyenne et de la vie associative ;
- Philippe GUERRE, adjoint au Maire du 17^e, en charge des commerces, de l'artisanat et métiers d'art, de la médiation entre professionnels et habitants et correspondant de défense ;
- Pierre-François LOGEREAU, conseiller du 17^e, en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités ;
- Pierre BOURRIAUD, directeur général des services de la Mairie du 17^e ;
- Jean-Philippe CLEMENT, directeur général adjoint des services de la Mairie du 17^e, en charge de l'espace public ;
- Farid RABIA, adjoint au chef de la section territoriale de voirie, Ville de Paris ;
- Marc BOLLAERT, directeur du réseau MediaKiosk.



Introduction :

Geoffroy BOULARD rappelle le thème de la réunion : il s'agit d'évoquer l'avenir de la place Richard Baret, dite place de la Mairie. Il rappelle que deux consultations ont été organisées concernant le devenir de ce parvis et la rénovation de la façade de la mairie qui est quasiment achevée. Elles ont rencontré un réel succès.

Par ailleurs, les questions de mobilité seront également abordées, avec un focus sur le plan de circulation qui

est un véritable enjeu pour le quartier.

Il souligne également la participation de Marc BOLLAERT, directeur du réseau Mediakiosk, spécialisé dans l'implantation et la gestion des kiosques de presse. En effet, le projet de rénovation du parvis comprend l'implantation d'un kiosque de presse, pour compenser la fermeture récente du kiosque de la rue Mariotte.

Enfin, il indique que les participants pourront assister, à l'issue de la réunion, à l'essai du nouveau système d'éclairage LED qui orne la façade de la mairie.

1) Présentation des résultats de la consultation relative à l'avenir du parvis de la Mairie

Paul HATTE rappelle que la réunion de ce soir vient conclure une série de deux consultations organisées autour de l'aménagement de la place Richard Baret. Avec un total de 405 contributions, la dernière consultation a permis de recueillir de nombreux avis. Paul HATTE constate notamment l'importance de la participation numérique avec 247 contributions sur idee.paris. La proximité est un aspect important de la concertation. En effet, la plupart des répondants ont un lien fort avec la place Richard Baret : 57 % d'entre eux vivent à proximité de la place (230 répondants), 43 % fréquentent les lieux régulièrement et 10 % y travaillent.

Évoquant la question des assises, un nombre important de répondants souhaite plus de places assises sur le parvis. Il était toutefois nécessaire de définir le volume et la nature de ces places assises. La majorité des répondants souhaitent beaucoup de places assises (plus de 10) et plébiscitent des bancs Davioud doubles qui seraient installés au centre et sur les bords de cet espace.

Concernant la végétalisation de la zone, les répondants sont plutôt en faveur du maintien des bacs cribiers (50 %). Cependant, l'accent a été mis sur l'entretien de ces bacs, jugé jusqu'ici insuffisant. Deux types de végétalisation ont eu la faveur des répondants : les paulownias et les magnolias.

La place Richard Baret est également un lieu de destination, qu'il s'agisse des personnes travaillant dans les restaurants ou de celles qui se rendent à la mairie. Il est donc nécessaire de créer des éléments permettant le stationnement des vélos. La consultation tend à prouver que les habitants privilégient légèrement les emplacements vélos à proximité de la place. De plus, beaucoup ont évoqué la nécessité d'interdire les deux roues sur cette zone.

Concernant les usages du lieu à l'issue de la rénovation, les participants ont plébiscité la tenue d'évènements festifs sur le parvis de la mairie (théâtre de rue, concerts, fêtes de quartier, etc.), et sont très favorables à la présence de marchés occasionnels ou de forums. Beaucoup d'autres suggestions ont été faites concernant les potentiels usages de la place, notamment des expositions mettant en avant les réalisations des enfants du quartier ou l'intervention d'associations de sensibilisation à la transition énergétique et écologique.

Parmi les propositions des habitants, la piétonnisation de la place reste un sujet clivant. Un certain nombre souhaite que la rue des Batignolles reste piétonne devant la mairie, mais d'autres s'inquiètent de la suppression de l'arrêt du bus 66. Cette question fera d'ailleurs l'objet d'un focus particulier. L'implantation d'un kiosque sur la place a également été fréquemment évoquée et des éléments de réponse seront fournis aujourd'hui.

Paul HATTE s'enquiert d'éventuelles questions des participants concernant ce projet et le résultat de cette consultation.

Un habitant ayant évoqué les nuisances sonores qui se concentrent rue Mariotte depuis la modification du sens de circulation, **Geoffroy BOULARD** convient que le trafic a évolué depuis deux ans. Il rappelle toutefois que ce projet découle d'un engagement de campagne et qu'il a été élaboré en concertation avec les habitants. Toutefois, si des améliorations peuvent être apportées sur ces questions, il est tout à fait disposé à en discuter.

Un intervenant malvoyant rappelle que la Ville de Paris a adopté, en 2012, un plan d'accessibilité voirie espace public. Ce document légal stipule que le passage minimum pour les piétons doit être d'1,60 mètre, ce qui permet éventuellement à deux fauteuils roulants de se croiser. Il souhaite que cette disposition soit appliquée. Par ailleurs, il est nécessaire que les cyclistes respectent l'obligation de mettre pied à terre lorsqu'ils traversent cette place. Il suggère d'établir un passage piéton très large, au même niveau que la place et le trottoir, à l'instar de ce qui a été fait avenue de Clichy, côté 17^e.

Geoffroy BOULARD en prend note et assure que l'accessibilité pour les PMR est une dimension très importante de ce projet. Un bilan sera d'ailleurs effectué d'ici quelques mois pour évaluer ces aménagements et, éventuellement, corriger certaines choses.

Il rappelle que ce projet a vocation à servir l'intérêt général. Il convient de prendre en considération les intérêts des riverains, mais également des usagers de la mairie.



2) Présentation du projet d'aménagement de la place

Cet avant-projet envisage de piétonniser la place par une surface sur deux niveaux ou la chaussée serait effacée pour être transformée en grand parvis d'allée ou des jardinières plantées d'arbres seraient aménagées. Cela permettrait d'améliorer les conditions de circulation des PMR. **Farid RABIA** rappelle qu'un parking est situé sous le parvis, ce qui limite les possibilités d'installation des jardinières à un seul côté de l'espace. Concernant les jardinières, elles seront légèrement surélevées par rapport au bord du trottoir et bénéficieront d'un système d'arrosage automatique. En outre, la station Vélib' sera déplacée rue Mariotte.

Concernant la circulation des vélos, **Geoffroy BOULARD** confirme qu'il a été décidé de ne pas inclure de pistes vélos sur la place, afin de tenir compte des remontées effectuées sur le sujet. En effet, la mise en place d'un accès vélo impliquera fatalement un accès aux deux roues motorisées. Cette option a été écartée dans une optique de sécurisation des piétons.

Par ailleurs, répondant à une question sur une éventuelle extension des terrasses des deux restaurants situés sur la place, **Farid RABIA** atteste que ce ne sera pas le cas. Les terrasses conserveront leur superficie actuelle

et devront fermer à 22 h 00 pour limiter les nuisances sonores. Il précise également que le système d'éclairage sera revu : les candélabres routiers seront remplacés par des candélabres piétons qui éclairent davantage le sol et dont l'esthétique est en adéquation avec le style de la place.

3) Focus sur le bus 66

Jean-Philippe CLÉMENT rappelle que plusieurs scénarii ont été étudiés concernant la circulation du bus 66, en cas de piétonnisation de la place. Le scénario retenu prévoit de faire en sorte que le bus ressorte par la rue de Turin, prenne le boulevard des Batignolles, entre dans la rue de Rome et revienne rue des Batignolles en passant par la rue La Condamine.

Il précise qu'un projet de budget participatif de refonte complète de la rue La Condamine a été voté en 2016. Des travaux ont déjà été effectués, côté avenue de Clichy, en vue d'élargir les trottoirs.

Le projet s'inscrit dans la continuité de ce réaménagement (élargissement des trottoirs, giration des bus). Les arrêts seront situés à approximativement 30 ou 40 mètres de la mairie. Ils seront donc très accessibles et permettront de rétablir une liaison avec les commerces de la rue des Batignolles.

Jean-Philippe CLÉMENT évoque également un prochain changement de matériel sur la ligne 66. Les bus seront désormais électriques – par conséquent, silencieux – et leur taille passera de 12 à 10 m, ce qui simplifiera considérablement les girations. L'itinéraire actuel sera maintenu jusqu'à la fin des travaux et la réception des nouveaux matériels. Le nouvel aménagement de la rue La Condamine sera achevé aux alentours de novembre 2022.

4) Point sur le kiosque presse

En préambule, **Marc BOLLAERT** rappelle que MediaKiosk, réseau spécialisé dans la gestion des kiosques de presse, en gère 800 en France, dont 409 à Paris. Le 17^e est l'arrondissement parisien comptant le plus de kiosques de presse.

Les 25 kiosques de l'arrondissement ont tous été modernisés pour correspondre au nouveau concept de la Ville de Paris. Sur les 25 kiosques de l'arrondissement, quatre sont toujours fermés. Trois sont en attente de nouveaux gérants (125 avenue de Clichy, 49 avenue de Wagram, 17 place Françoise Dorin) et le dernier est fermé pour cause de travaux (place du Général Kœnig).

Marc BOLLAERT rappelle que le quartier des Batignolles a malheureusement connu de très nombreuses fermetures de magasins de presse (Maison de la presse de la rue des Batignolles, Librairie-papeterie-presse de la rue La Condamine et Maison de la presse concept de la rue Gilbert Cesbron). Afin de maintenir le service de la presse aux habitants du quartier, MédiaKiosk a créé deux nouveaux kiosques (183 avenue de Clichy et 17 place Françoise Dorin) et envisage, en collaboration avec la mairie du 17^e arrondissement, la création d'un nouveau kiosque place Richard Baret, à proximité de la rue Mariotte.

Il rappelle que l'installation d'un kiosque doit respecter les règles d'urbanisme, le cheminement piéton et les voies pompiers. Il s'agira d'un petit kiosque dit T3, de 3 mètres de large par 2,80 mètres de profondeur et d'une hauteur de 3,50 mètres.

Marc BOLLAERT précise que les responsables techniques de MediaKiosk, en lien avec la mairie, ont veillé tout particulièrement à ce que cette implantation ne gêne pas le cheminement sur le passage piéton de la rue Mariotte, notamment pour les PMR.

Un participant ayant évoqué les fréquents débordements des kiosquiers sur la voie publique, il assure que des rappels sont effectués régulièrement concernant le fait qu'ils ne doivent pas dépasser des portes ouvertes et qu'aucun présentoir ne doit être installé au-delà de cette limite.



5) Visuel du projet d'aménagement de la place

Projection du visuel.

Un participant évoque la possibilité d'implanter une sculpture sur la place. Étant lui-même sculpteur, il serait très honoré de proposer une de ses œuvres pour orner la place Richard Baret.

Paul HATTE prend acte de cette suggestion et confirme que ce sujet est à l'étude. Une réflexion est en cours pour identifier un personnage emblématique de l'histoire de Paris qu'il serait possible de mettre en avant.

Un habitant ayant soulevé la possibilité de renommer la place, **Geoffroy BOULARD** répond qu'il est extrêmement difficile de changer une dénomination de rue à Paris. La place Richard Baret porte le nom d'un ancien maire, figure emblématique du 17^e arrondissement. Par conséquent, il n'est pas envisageable de changer le nom de la place.

La fin prévisionnelle des travaux d'aménagement est prévue pour novembre 2022.



6) Point sur les travaux de la façade

Pierre BOURRIAUD indique que les coursives ont été aménagées au niveau de chaque étage. Des bacs ont été installés sur chaque coursive afin de recevoir des plantes élevées en serre depuis un an. Il s'agit donc de plantes déjà adultes qui viendront habiller les croisillons de métal des coursives. La végétalisation complète de la façade est prévue pour l'été 2023.

L'avant-corps est orné d'un rideau symbolisant le voile de la mariée. Ces rideaux sont lavables. Un nettoyage sera opéré, à l'éponge, tous les cinq ans. La partie supérieure de la porte d'entrée portera la mention « *Mairie du 17^e arrondissement* ». Les lettres ont été livrées et seront posées très prochainement. Les trois drapeaux seront placés devant le bureau du maire.

La végétalisation bénéficiera d'un arrosage automatique. Pierre BOURRIAUD évoque un goutte-à-goutte permanent qui suivra l'armature métallique pour alimenter les bacs. Il mentionne également une petite éolienne de 20 cm de hauteur, installée sur le haut de l'avant-corps, qui mesurera la force du vent et décidera, si besoin est, de la fermeture des rideaux.

7) Test collectif des lumières de la façade

Il s'agit du test de l'éclairage LED installé sur la partie inférieure des bacs et qui éclairera la totalité de la végétalisation. Il est possible d'opter pour diverses couleurs. **Geoffroy BOULARD** évoque 32 scénarii disponibles et programmables en fonction des périodes de l'année et d'évènements particuliers. L'intensité de l'éclairage est également modulable.

La séance est levée à 21 h 02.